



TOURNOI REGIONAL du TT LOPERHET

Mercredi 1er mai 2019

Le club de Tennis de Table de LOPERHET vous invite à participer, le mercredi 1^{er} mai 2019 à son 15^{ème} tournoi de Tennis de Table. Il se déroulera dans les salles omnisports et spécifiques de LOPERHET sur 32 tables. De nombreux lots en espèces, nature, coupes et trophées d'une valeur de 2000 € environ récompenseront les meilleurs joueurs des tableaux.

REGLEMENT

- Article 1 : Les résultats seront transmis à la L.B.T.T afin d'être comptabilisés dans le S.P.I.D.
- Article 2 : Le Tournoi se dispute en 12 tableaux, par poules de 3 joueurs au 1^{er} tour (2 qualifiés).
- Article 3 : Tous les pongistes peuvent s'engager sur 2 tableaux.
Les féminines doivent obligatoirement s'engager au moins dans un tableau féminin.
- Article 4 : Tableaux, catégories, heures, droits d'engagement (Voir ci-dessous).

A – TOUTES CATEGORIES (> 1500 points) – 13h30 : **7 €**

B – 1200 à 1799 points – 10h00 : **7 €**

C – 800 à 1499 points – 12h00 : **7 €**

D – NC à 1199 points – 9h00 : **7 €**

E – NC à 999 points – 11h00 : **7 €**

F – NC à 799 points – 8h00 : **7 €**

G – NC à 599 points – 12h00 : **7 €**

H – FEMININES TOUTES CATEGORIES – 15h00 : **7 €**

I – FEMININES NC à 999 points – 13h00 : **7 €**

J – JEUNES GARCONS ET FILLES – 14h00 : **5 €**

K – VETERANS – 15h00 : **7 €**

L – DOUBLES (Total < 3100 pts) – Si l'horaire le permet.

Tableaux Seniors : 12 € les 2.

Tableau Jeune + 1 Tableau Seniors : 10 €

- Article 5 : Le tournoi est placé sous le contrôle de la Ligue de Bretagne de Tennis de Table.
Le Juge- Arbitre de la compétition sera Jean-Philippe PERROT.
- Article 6 : Toutes les parties se disputeront au meilleur des 5 manches. Toutefois, si l'horaire le permet la finale du tableau TOUTES CATEGORIES pourrait se jouer au meilleur des 7 manches.
- Article 7 : A leur arrivée, les joueurs doivent se faire pointer à la table d'arbitrage afin de participer aux différentes épreuves.
- Article 8 : Appel des joueurs ¼ d'heure avant l'horaire, le scratch sera prononcé après 3 appels.
- Article 9 : Le club décline toute responsabilité civile ou pénale en ce qui concerne les accidents corporels, défaillances physiques ainsi que les vols, pertes, etc.... dont pourraient être victimes les joueurs.
- Article 10 : Il n'y aura pas d'interruption à midi (Boissons, sandwiches, merguez, frites, etc.... seront à votre disposition sur place).
- Article 11 : Le tirage au sort aura lieu le mardi 30 avril 2019 à partir de 19h00.
Aucun engagement ne sera accepté par la suite.
- Article 12 : Les inscriptions se feront par internet : www.ttloperhet.fr ou par téléphone **pour le mardi 30 avril 2019**, au plus tard à 12 h00 à :

➤ **Pascal LAURANS – 5 rue Saint Léonard – 29470 LOPERHET**
Téléphone : 06 16 72 19 48 ou 02 56 31 69 70